

**COMMUNE DE ST-QUENTIN-FALLAVIER (ISERE)****DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2018**

Le Conseil Municipal de St-Quentin-Fallavier, dûment convoqué par le Maire le 14/09/2018, s'est assemblé au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Michel BACCONNIER, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents : Mesdames et Messieurs les conseillers en exercice à l'exception de ceux qui, absents, ont délégué leur pouvoir : Claude BERENGUER à Bernadette CACALY, Virginie SUDRE à Brigitte PIGEYRE, Pascal GUEFFIER à Martial VIAL, Thierry VACHON à Odile BEDEAU DE L'ECOCHERE

Absents : Armand AVEDIAN, Luis MUNOZ.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil : Brigitte Pigeyre a été désigné(e).

**DELIB 2018.09.24.9**

**OBJET : Remboursement des frais de mainlevée d'hypothèque dans le cadre de l'échange des parcelles CV n° 276 et CV n° 99 rue de Merlet**

Martial VIAL, adjoint délégué au développement durable et urbain, rappelle aux membres du conseil municipal que par délibérations du 20 septembre 2010 et du 28 septembre 2015, il a été approuvé l'échange de la parcelle CV n° 276, issue de la parcelle anciennement cadastrée CV n° 96, sise rue de Merlet, propriété communale, avec la parcelle CV n° 99 appartenant à Madame Anne PLATTARD, pour une surface de 82 m<sup>2</sup>.

Il a été nécessaire, afin de régulariser cette transaction, de demander la mainlevée d'hypothèque sur la parcelle CV n° 99 auprès du Crédit Foncier.

Les frais de mainlevée s'élèvent à 150€ et ont été prélevés sur le compte bancaire de Madame Anne PLATTARD selon un avis d'échéance du 30 mars 2018 du Crédit Foncier.

Dans ce cadre, il est proposé que la commune rembourse à Madame Anne PLATTARD ces frais de mainlevée d'hypothèque.

D'autre part, les frais notariés inhérents à cette mainlevée et s'élevant à 210€ seront eux aussi pris en charge par la collectivité.

Considérant l'avis d'échéance du Crédit Foncier en date du 30 mars 2018,

Considérant l'attestation en date du 23 mars 2018 attestant d'un acte notarié reçu en l'Office notarial de St Quentin Fallavier par Maître GINGLINGER-POYARD,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE le remboursement des frais de mainlevée d'hypothèque au profit de Madame Anne PLATTARD pour un montant de 150€.**
- **DIT que les frais notariés relatif à la mainlevée d'hypothèque, s'élevant à 210€ seront pris en charge par la collectivité.**

**Adoptée à l'unanimité**

St-Quentin-Fallavier, le 24/09/2018

Publication et transmission en sous préfecture le 25 septembre 2018 26/09/2018

Identifiant de télétransmission : 038-213804495-20180924-lmc14302-DE-1-1

Le Maire



Michel BACCONNIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.



06fps0147h1u - A319-25  
1/1 - 5657/29471 - 14129 - 092083530 05857 DD 646889  
K OY 289 V3055DF 134900 64M 15.00 4.86  
8765300 800001148219 70 000 FS6606 20180330 006105

**OPERATIONS PARTICULIERS**

**Suivi par : GESTION PARTICULIERS**  
**Emetteur : 9899997**

**M. BELLUE OU MLLE PLATTARD**

**Références :**

**M. BELLUE OU MLLE PLATTARD**  
**N° de prêt : 1196031**

**RUE DU MERLET**

**38070 ST QUENTIN FALLAVIER**

**BRON, le 30/03/2018**

**Objet : Avis d'échéance**

**Monsieur,**

**Vous trouverez au verso la situation de votre compte de prêt au 29/03/2018 ainsi que le détail de l'échéance du 08/04/2018.**

**Les prochains prélèvements seront effectués pour les montants et selon la périodicité prévus à votre tableau d'amortissement, jusqu'à prochain avis de notre part.**

**Vous pouvez vous référer au dernier tableau d'amortissement, consultable sur votre Espace Client Internet.**

**Vous trouverez au verso la situation de votre compte de prêt au 29/03/2018 ainsi que le détail de l'échéance du 08/04/2018.**

**Vous Service Clients est à votre disposition pour vous apporter toute précision complémentaire. Veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.**

**Le Directeur Relation Client**

\* En cas de modification de vos coordonnées, merci de le signaler à votre Service Clients .

**Nous contacter**

**Merci de vous munir préalablement des informations rappelées en références**

**Par internet :**  
[www.creditfoncier.fr](http://www.creditfoncier.fr)

**Par téléphone :**  
**01 49 77 91 17**  
*(appel non surtaxé)*

**Par courrier / télécopie :**

**CREDIT FONCIER**  
**TSA 83333**

**92894 NANTERRE CEDEX 9**

**N° de télécopie : 01 70 36 54 77**

**Réclamations et sinistres assurances : 09 69 39 29 27 (appel non surtaxé)**

**Références :**

M. BELLUE OU MLLE PLATTARD

N° de prêt : 1196031

Situation du compte au 29/03/2018	Débit	Crédit
Solde au 26/02/2018		0,00
06/03/2018 ECHEANCE	621,84	
06/03/2018 COTISATION DECES - P.T.I.A - I.T	59,08	
23/03/2018 MAINLEVÉE TOTALE OU PARTIELLE DE SURETE	150,00	
06/03/2018 PRELEVEMENT EXTERNE SEPA		680,92
<b>Solde débiteur : 150,00 EUR</b>		

Décompte de l'échéance au 06/04/2018	Débit	Crédit
06/04/2018 ECHEANCE	621,84	
06/04/2018 COTISATION DECES - P.T.I.A - I.T	59,08	
<b>Total échéance : 680,92 EUR</b>		

Somme prélevée le 06/04/2018 : 830,92 EUR

**Informations prélèvement SEPA :**

- Compte domiciliataire : FR60 2004 1010 1707 6077 1H02 830 .
- Référence Unique de Mandat (RUM) : + +0031332109RU0114680 .
- Identifiant Créancier (ICS) : FR87CRC0055

**Informations situation de compte :**

- Les pénalités applicables en cas de retard de paiement seront calculées conformément aux dispositions du contrat de prêt.